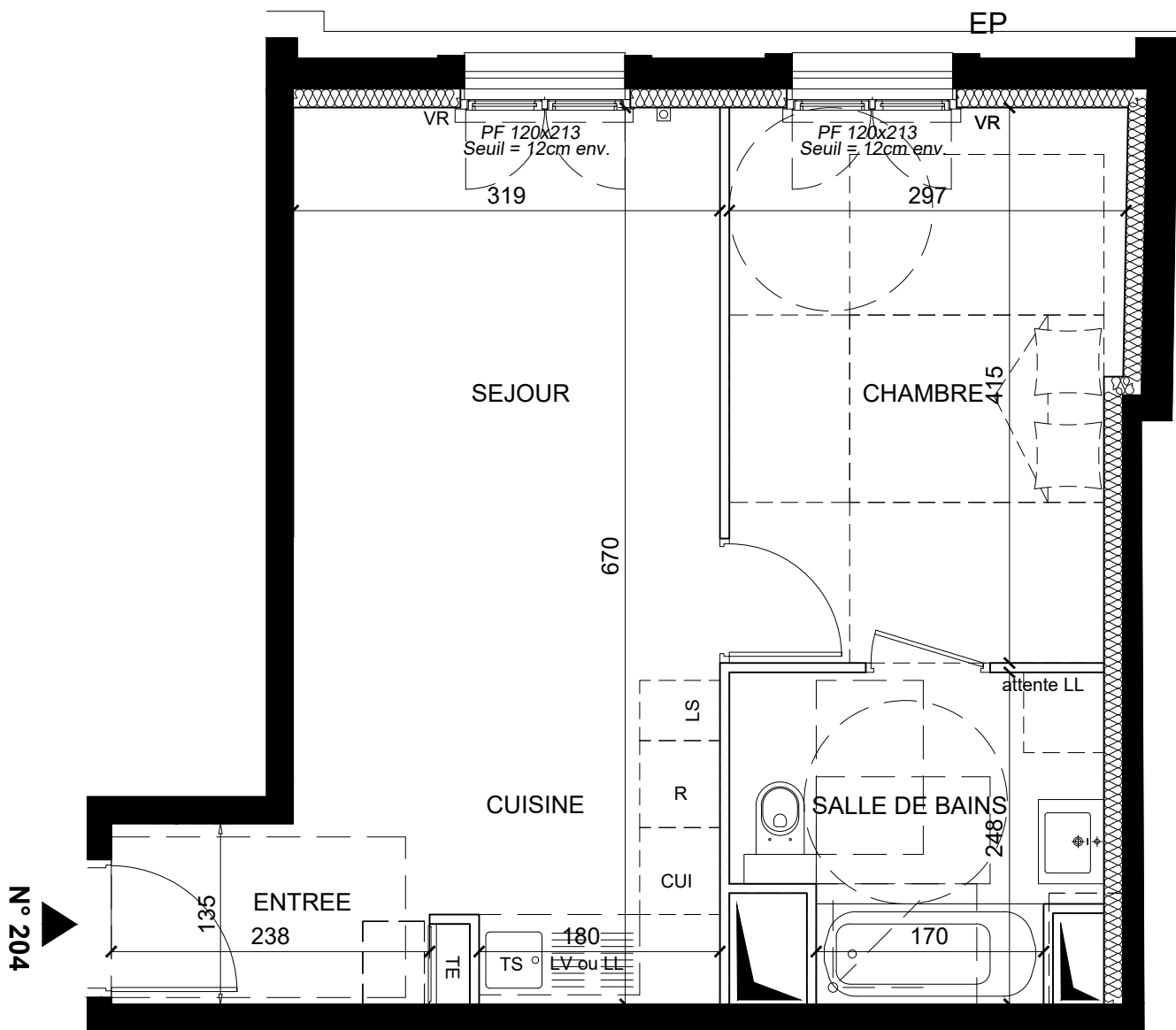
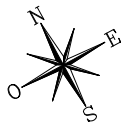
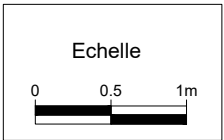




LEGENDE		PF	PORTE-FENETRE	VR	VOLET ROULANT	TI	TIROIR	CUI	BLOC CUISSON	TRI	TRI SELECTIF
AV	ALLEGE VITREE	ETEL	ESPACE TECHNIQUE ELECTRIQUE DU LOGT.	LL	LAVE-LINGE	F	REFRIGERATEUR	TS	TS	LV ou LL	LV ou LL
GC	GARDE-CORPS	FE	FENETRE	LV	LAVE-VAISSELLE	LC	LINEAIRE COMPLEMENT.				

	FAUX-PLAFOND OU SOFFITE		RADIATEUR
	RETOMBEE DE POUTRE		SECHE-SERV.
	ESPACE DE MANOEUVRE PMR		

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m



ACAPACE

Friedland Promotion
39 Rue Washington - 75008 PARIS

Côté Parc
SAINT - MAUR - DES - FOSSES

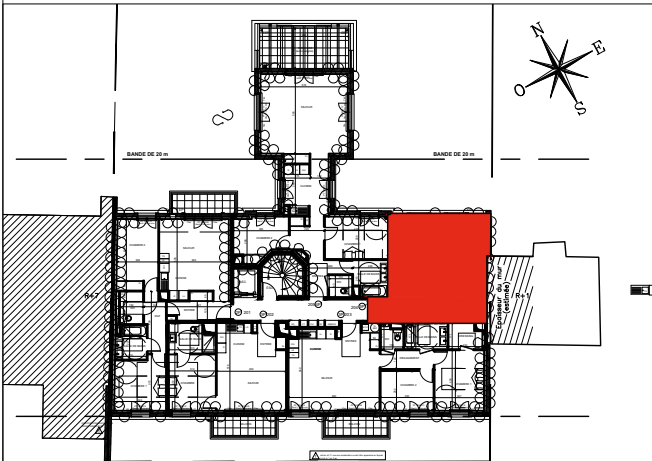
15-17 AVENUE FOCH
94 100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Etage	N°	Type
R+2	204	2 pièces

TABLEAU DES SURFACES

ENTREE	4,31	m²
SEJOUR	13,62	m²
CUISINE	5,03	m²
CHAMBRE	11,95	m²
SALLE DE BAIN	6,02	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	40.93	m²

PLAN DE REPERAGE



Nota : La superficie privative est calculée conformément à la loi n°96-117 du 18 décembre 1996 et selon les prescriptions du décret n°97-532 du 23 mai 1997. Le présent document exprime la figure et les disposition générales du lot. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les retombées de poutres, soffites et faux-plafond, canalisations ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments de cuisine font partie intégrante du plan mais le reste du mobilier est donné à titre indicatif. Les rangements sont comptabilisés dans la surface des pièces. La surface utile brute est donnée à titre indicatif et correspond aux embrasures de fenêtres. Cette surface ne peut être considérée comme la surface habitable au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Indice : 0 DATE : 12/09/2025